

43. Université McGill (heures)	150.00
44. (Mrs Scott) Protestant Reire Committee	300.00
45. Royal Life Saving Society	200.00
46. Union Mutuelle des Employés Civiques de Montreal	100.00
47. Charity Organization Society of Montreal	600.00
48. Institut Bruchési	2,000.00
49. Children Memorial Hospital	500.00
50. Canadian Conference of charities and cor- rection	250.00
51. St John Ambulance Association	250.00
52. Petites Soeurs des Pauvres	500.00
53. Orphelinat Catholique	500.00
54. The Art Association of Montreal	1,200.00
55. Baron de Hirsch Institute	500.00
56. Homeopathic Hospital of Montreal	100.00
Total	\$63,025.00

Les subventions ci-dessus devant être payées sur présentation d'un certificat du Directeur du département de l'Assistance Municipale de la Cité, attestant que lesdites institutions sont d'utilité publique et sont bien tenues, et, en outre, que lesdites institutions, en autant que la chose sera possible, acceptent à leurs établissements les pauvres et les miséreux qui leur seront envoyés par le Directeur dudit département de l'Assistance Municipale et que, suivant le but de leur oeuvre, elles rendent aux pauvres et aux miséreux ou à la Cité les services requis d'elles par ledit département de l'Assistance Municipale; lesdites institutions devront de plus transmettre audit département de l'Assistance Municipale, dans les soixante jours qui suivront la demande qui leur en sera faite, un rapport de leurs opérations pour l'année 1911, et ce, sur les formules de rapport qui leur seront fournies par la Cité.

Il est de plus

Résolu: Qu'une somme de \$10,000 soit affecté aux fins de l'établissement et de maintien de dépôts de "Goutte de Lait"; rapport devant être fait au Conseil subséquemment sur la répartition de ladite somme de \$10,000.

Après avoir pris en considération l'extrait du procès verbal de la séance du Conseil tenue le 12 octobre 1911, à l'effet de suggérer au Bureau des Commissaires d'accorder aux institutions de charité et aux refuges publics une allocation annuelle équivalente à la réduction proposée dans le coût de la taxe d'eau chargée à ces institutions, il est

Résolu: D'informer le Conseil que le Bureau est actuellement à étudier la question d'utiliser la balance de \$11,975 disponible sur le crédit de \$85,000 voté pour subventions aux sociétés de charité, pour les fins mentionnées dans ladite résolution.

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 18 janvier 1912, p. m.

Son Honneur le Maire, président; tous présents.

1.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef au sujet de la demande de M. D. Boucher, Ingénieur à la station de pompage du quartier Laurier, déclarant qu'il ne voit pas de raison pour faire augmenter le salaire de M. Boucher.

Résolu: En conséquence.

2.—Soumis un rapport des Avocats de la Cité, "re" répartition du coût de la construction d'un tunnel à l'Avenue du Parc, en dessous des voies du Pacifique Canadien, savoir, s'il ne serait pas à propos de soumettre cette question de nouveau à la Commission des Chemins de fer.

Résolu: De référer au Département en Loi pour savoir s'il n'y a pas un moyen de remédier à l'état de choses existant, soit en s'adressant à la Commission des Chemins de fer ou à la Cour Suprême ou de toute autre manière.

3.—Soumis une lettre de la Williams Mfg Co., informant le Bureau que le département de la Voirie ne fait pas le nettoyage de la neige sur le trottoir faisant front à la manufacture de ladite compagnie et demandant que ce

41. Hopital Laval Dentaire	1,200.00
42. Patronage St. Vincent de Paul	500.00
43. McGill University (for time)	150.00
44. (Mrs Scott) Protestant relief Committee	300.00
45. Royal Life Saving Society	200.00
46. Union Mutuelle des employés civiques de Montreal	100.00
47. Charity Organization Society of Montreal	600.00
48. Institut Bruchési	2,000.00
49. Children Memorial Hospital	500.00
50. Canadian Conference of Charities and cor- rection	250.00
51. St. John Ambulance Association	250.00
52. Petites Soeurs des Pauvres	500.00
53. Orphelinat Catholique	500.00
54. The Art Association of Montreal	1,200.00
55. Baron de Hirsch Institute	500.00
56. Homeopathic Hospital of Montreal	100.00
Total	\$63,025.00

The above grants to be paid on presentation of a certificate from the Director of the Municipal Assistance Dept., stating that the said institutions are of public utility and are properly kept and, moreover, that such institutions will, as far as possible, admit into their establishments the poor and destitute persons sent to them by the Director of the said Municipal Assistance Dept. and will, according to the nature of the work carried on by them, render to the poor and destitute persons or to the City the services required from them by the said Municipal Assistance Dept.; the said institutions shall, furthermore, transmit to the said Municipal Assistance Dept., within 60 days after being requested to do so, a report of their operations for the year 1911, on the report forms furnished to them by the City.

It was further

Resolved: To recommend to Council that a sum of \$10,000 be set aside for the establishment and maintenance of Milk Stations, a report to be made to Council subsequently on the apportionment of the said sum of \$10,000.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.

* * *

Report of meeting held on the 18th January 1912, p. m

H. W. the Mayor in the chair.

1.—Submitted a report from the Chief Engineer anent the application from Mr. D. Boucher, Engineer at the Pumping Station in Laurier Ward, for an increase of salary, stating that he does not see any reason why the salary of the said Mr. Boucher should be raised.

Resolved.—Accordingly.

2.—Submitted a report from the City Attorneys "re" apportionment of the cost of the construction of a tunnel on Park Ave., under the C. P. R. tracks.

Resolved: To refer back said report to the Law Dept. in order to know whether there is not any means of remedying the existing state of affairs, either by applying to the Board of Railway Commissioners or to the Supreme Court or otherwise.

3.—Submitted a letter from the Williams Mfg. Co., informing the Board that the Road Dept. does not remove the snow from the sidewalk in front of the factory of said company and asking that the work of removing the snow be done there as everywhere else; the company,